

résolution sur le Moyen-Orient, déclarant nulle et non avenue, et sans effet en droit international, la décision d'Israël d'imposer sa législation, sa juridiction et son administration au territoire occupé des hauteurs syriennes du Golan.

Parmi les autres questions examinées par le conseil au cours de l'année, citons notamment le maintien de la paix à Chypre, l'admission de Vanuatu, du Belize et d'Antigua-et-Barbuda aux Nations unies et l'attaque des mercenaires aux Seychelles qui s'est terminée par le détournement d'un avion sur l'Afrique du Sud.

Au début de l'année, l'Irlande, le Japon, Panama, l'Espagne et l'Ouganda sont devenus membres du Conseil de sécurité avec un mandat de deux ans; à la fin de l'année, la Guyane, la Jordanie, la Pologne, le Togo et le Zaïre ont été élus avec un mandat de deux ans commençant en 1982.

Maintien de la paix

Les forces de maintien de la paix de l'ONU continuent d'apporter une importante contribution à la stabilité et à la paix dans certaines régions. Le Conseil de sécurité autorise la constitution de ces forces et en assure la supervision, mais leurs opérations sur le terrain et leur financement relèvent du secrétaire général et de l'Assemblée générale (voir partie A, chapitre 5). À cet égard, l'un des événements les plus encourageants de l'année a été le règlement auquel a abouti l'Assemblée générale. Celui-ci met un terme au refus de la Chine de verser des contributions au titre du maintien de la paix, l'Union soviétique restant désormais le seul grand pays à opposer un tel refus. Le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) jusqu'au 19 juin 1982, de même que les mandats des deux autres forces de maintien de la paix auxquelles le Canada apporte une importante contribution. Le mandat de la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) sur les hauteurs du Golan, entre Israël et la Syrie, a été prolongé jusqu'au 31 mai 1982, et celui de la Force des Nations unies à Chypre (UNFICYP) jusqu'au 15 juin 1982.

La présence de plus de 500 militaires canadiens au sein de la Force des Nations unies à Chypre représente toujours la principale contribution du Canada au rétablissement de la paix dans cette île. Notre pays a, de plus, appuyé fortement les efforts déployés par le secrétaire général des Nations unies pour favoriser l'aboutissement heureux des négociations intercommunautaires entre les Chypriotes d'origine grecque et d'origine turque. Ces négociations se sont poursuivies dans une atmosphère positive grâce aux bons offices du représentant du secrétaire général et certains progrès ont été réalisés, comme en témoigne la création d'un Comité des personnes disparues. L'Assemblée générale n'a pas tenu de débat sur Chypre en 1981.

Le Canada demeure un membre actif du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, également connu sous le nom de Comité des 33, qui s'est réuni à deux reprises en 1981. Malheureusement, les membres du comité n'ont pas réussi à s'entendre sur les principes